

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 27 janvier 2022**

Absents : -

Absent excusé : -

1 – Projet éolien

Madame le Maire introduit la réunion en rappelant les enjeux de la transition énergétique et en présentant les intervenants : Amélie Ravier et Nicolas Gay pour la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), François Sittre et Lydie Lallement pour l'ONF.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) présente la zone potentielle pour le développement d'un projet éolien, située notamment dans les bois de la commune. En tant que gestionnaire de ces bois, l'ONF représente les intérêts de la commune.

En 2018, lors du conseil municipal du 1^{er} février, le conseil s'est prononcé en faveur de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire communal. En raison de contraintes administratives, les études ont été stoppées. En 2021, le conseil a donné son accord pour la reprise de ces études, ces contraintes ayant été levées.

Le pré-diagnostic réalisé suite à la délibération du conseil municipal du 24 février 2021 a permis de confirmer le potentiel éolien de la zone. CNR explique ensuite les étapes et les différentes études nécessaires pour un projet éolien (étude d'impact, autorisation du préfet...). L'importance de l'information et de l'échange avec les habitants est soulignée.

Des parcelles dont la commune est propriétaire étant concernées par le projet, une convention générale est proposée au conseil municipal.

A l'issue de la présentation de la CNR, différentes questions ont été posées en particulier sur le démantèlement, le raccordement, l'impact sur la forêt.

Suite à cette présentation aucune décision n'a été prise.

2 – Approbation de la révision libre des attributions de compensation

Les élus communautaires ont arrêté le montant des attributions de compensation 2021 après prise en compte de l'évaluation de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) lors de la réunion du 16 décembre 2021 afin d'intégrer les transferts de charges liées à la prise des compétences « eaux pluviales urbaines » et défense extérieure contre l'incendie ». Ceci revient à ramener les transferts de charge à 0.

Après délibération, le conseil approuve, à l'unanimité le montant révisé des attributions de compensation.

3 – Terrains (Bois)

Le Conseil a accepté l'achat de parcelles boisées lors du précédent conseil. Le montant exact n'étant pas connu, il doit délibérer à nouveau sur celui-ci. Après contact avec le notaire et en accord avec le propriétaire, le montant fixé pour l'achat de ces terrains est de 900 € auxquels il faut ajouter les frais de notaire. A l'unanimité, il valide ce montant.

4 – Etat d'assiette coupes 2022

Les coupes 2022-2023 se situeront dans les parcelles n° :

- 2 pour un volume de 300 m³
- 12 pour un volume de 200 m³
- 13 pour un volume de 230 m³
- 17 pour un volume de 170 m³
- 14 pour un volume de 200 m³

Ces coupes seront vendues et exploitées en 2023.

Le Conseil approuve cet état d'assiette établi en collaboration avec le technicien ONF et autorise Mme le Maire à signer tout document afférent.

5 -Autorisation signature avenant convention d'instruction du droit des sols

L'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par PMA et a fait l'objet d'une convention. La loi ELAN prévoit, qu'à compter du 01.01.2022 les autorisations d'urbanisme (demandes de permis de construire, déclarations préalables,.....) pourront se faire de manière dématérialisée via le site <https://autorisations-urbanisme@agglo-montbeliard.fr>.

A ce titre, il convient de modifier la convention préalablement signée pour intégrer cette nouvelle disposition par le biais d'un avenant.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

6 – Adhésion groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Le SYDED (Syndicat Mixte d'électricité du Doubs) nous propose l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Contact a été pris avec les communes ayant adhéré pour examiner l'intérêt d'une telle démarche. Celles-ci nous ayant précisées que le recul n'étant pas suffisant, le conseil décide de reporter sa décision.

7- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service public d'enlèvement des ordures ménagères

Mme le Maire rappelle qu'il lui incombe d'en faire rapport au conseil municipal.

Les éléments de ce rapport ont conduit à l'élaboration d'une « fiche de route » pour les années à venir, dont le principal objectif est la maîtrise du tonnage :

- Des ordures ménagères : il est actuellement de 237 kg par an et par habitant, le but étant d'arriver à 150 kg par habitant et par an.
- Des déchets recyclables : actuellement : 100 kg /habitant et par an – objectif : 59 kg/an /habitant.

9 – Informations et questions diverses

Marchés du soir : Le conseil municipal ne souhaite pas postuler cette pour les marchés du soir. Cette manifestation engendre des frais que la commune n'est pas en mesure d'assumer.